



## PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

<b>Réunion</b>	Réunion du bureau du 06/05/2025 par moyens informatiques
<b>Président</b>	Roland MEHN
<b>Présents</b>	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO
<b>Administration</b>	Maxime RINIE

### Objet : Barrages d'accessions

#### **1- R1 seniors**

L'équipe accédante sera déterminée à l'issue de 3 matchs de barrage, entre les trois équipes, éligibles à la montée en National 3. Seules les équipes classées à la première place de leur groupe peuvent participer aux barrages.

Sachant que le perdant du 1er match jouera obligatoirement le 2ème match contre l'exempt de la 1<sup>ère</sup> journée et que chaque équipe devra recevoir une fois.

Suite au tirage au sort effectué en date du 5 mai sur le plateau TV de BMF Alsace, la Commission confirme l'organisation des matchs de barrage pour accéder en National 3 :

#### **Barrage 1 – Dimanche 1er juin 2025 à 15h : 1<sup>er</sup> groupe B – 1<sup>er</sup> groupe A**

*Si vainqueur du Barrage 1 = 1<sup>er</sup> groupe A*

**Barrage 2 – Dimanche 8 juin 2025 à 15h : 1<sup>er</sup> groupe C – 1<sup>er</sup> groupe B**

**Barrage 3 – Dimanche 15 juin 2025 à 15h : 1<sup>er</sup> groupe A – 1<sup>er</sup> groupe C**

*Si vainqueur du Barrage 1 = 1<sup>er</sup> groupe B*

**Barrage 2 – Dimanche 8 juin 2025 à 15h : 1<sup>er</sup> groupe A – 1<sup>er</sup> groupe C**

**Barrage 3 – Dimanche 15 juin 2025 à 15h : 1<sup>er</sup> groupe C – 1<sup>er</sup> groupe B**

Pour rappel, chaque match devra obligatoirement désigner un vainqueur ; s'il y a match nul à l'issue du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera organisée directement.

## **2- U18 R1**

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera une phase de barrage en match aller-retour dont le vainqueur accèdera en Championnat National U19.

Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, l'autre équipe classée première accèdera en championnat national U19.

Suite au tirage au sort effectué en date du 5 mai sur le plateau TV de BMF Alsace, la Commission confirme l'organisation des matchs de barrage pour accéder en Championnat National U19 :

**Barrage aller – Samedi 31 mai 2025 à 16h : 1er groupe A – 1er groupe B**

**Barrage retour – Samedi 7 juin 2025 à 16h : 1er groupe B – 1er groupe A**

Si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur.

En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0

## **3- U19 R1**

### **Phase Finale**

La phase finale réunit : Les clubs classés premiers de chacun des trois groupes.

Le meilleur deuxième issus des trois groupes, les clubs classés deuxième étant départagés selon les dispositions de l'article 28 des règlements particuliers de la LGEF.

Suite au tirage au sort effectué en date du 5 mai sur le plateau TV de BMF Alsace, la phase finale se jouera comme suit :

**Demi-finales : Samedi 31 mai 2025 à 16h**

**Demi 1 : 1<sup>er</sup> groupe C – 1<sup>er</sup> groupe A**

**Demi 2 : 1<sup>er</sup> groupe B – Meilleur classé 2<sup>ème</sup>**

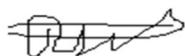
**Finale : Lundi 9 juin 2025 à 17h00 à Forbach**

**Vainqueur demi 1 – Vainqueur demi 2**

- Modalités financières définies par la commission régionale des compétitions ;
- En cas d'égalité au score à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par la séance des tirs au but.

**Président**

**Roland MEHN**



**Secrétaire de séance**

**Maxime RINIE**

